

Le bon choix des équivalents pour la recréation du style islamique dans la traduction

Dr Aboû Fahîma 'Abd Ar-Rahmên Ayad

Le bon choix des équivalents (c.-à-d. trouver le mot juste en français qui sera « le synonyme interlingual » du mot arabe) permet de traduire le Texte arabe dans un style islamique.

Car, le fait d'être pointu à saisir le sens voulu par l'auteur dans le contexte¹, est à même de pouvoir reproduire à la fois les contenus sémantiques des mots et des phrases et leurs effets stylistiques. Cette opération donnera au Texte traduit son identité religieuse, qui est celle de l'islam.

Cette identité, qui s'exprime dans le style islamique, est en effet l'outil qui laissera le lecteur sentir, si ce n'est découvrir, la différence de ce qui est un style islamique en français de ce qui ne l'est pas, autrement, ce qui fait partie des styles appartenant à d'autres domaines (médecine, journalisme, littérature avec ses différentes écoles...)².

La question du style islamique en français est d'importance capitale. C'est la face externe, l'habit, du contenu qui traite de l'islam.

Au fait, en lisant un Texte traduit sur un sujet islamique, le *Tewhîd*, par exemple, il est naturel d'être conscient du type de lecture qu'on fait, or la question du style, permettra, tout justement, au lecteur de prendre connaissance d'une manière d'écrire et de parler qui sera l'autre face de la manière d'écrire et de parler de l'auteur ou du savant qui a écrit le Texte ou donné le cours ou la conférence en arabe. Les marques du registre islamique y défilent incessamment. Les langues sont certes divergentes, mais elles se ressemblent également³. On peut exprimer le même concept de la même manière d'une langue à l'autre. Le traducteur talentueux dévoilera le double qu'il y a dans une langue, quand elle s'exprime dans une autre langue. Redire en français les mêmes idées arabes, dans leur style et leur identité, est chose que les langues autorisent. Le discours, qui est la mise en pratique de la langue, avec sa production incessante du sens en est le vecteur. Le célèbre linguiste français Georges Mounin exprime ce fait par ces termes : « Il est clair après tout qu'on peut traduire en français mille fois plus de formes grammaticales qu'il en existe de reconnues et de classées systématiques. (...) ce qui, pour nous traducteurs, signifie que nous ne devons jamais

¹ Lire notre note « **Sur le contexte en traduction** », sur : <https://scienceetpratique.com/11834-2/> ; et notre article « **Le contexte a un rôle déterminant dans l'analyse sémantique des termes islamiques** », PDF disponible sur : <https://t.me/Linguistiqueetislam/138>

² Certaines traductions, réalisées par des personnes spécialisées dans d'autres domaines que celui des langues (informatique, commerce, médecine, droit, journalisme, etc.) privent le Texte de son allure islamique. Une sorte de réification est alors entraînée. Il arrive quelquefois d'avoir même l'impression qu'on est sur une notice de médicament ou un article de presse et non sur la traduction d'un Texte islamique. La texture du TD (texte de départ) ne peut ressembler à celle du TA (texte d'arrivée) si elle ne récrée pas son style.

³ Consulter sur « les universaux du langage » *Comprendre la linguistique*, de Robert Martin, PUF, pp. 77-101, Paris, 2002.

De même, sont incluses dans cette règle, toutes les expressions islamiques arabes que l'on traduit par des expressions purement françaises, qui appartiennent à la culture française... Le traducteur, agissant de la sorte, commet une « déculturation » des mots et des expressions islamiques arabes.

Le style islamique se crée par les mots et les expressions arabes. Quand le traducteur, maître et doué, sait (comment) trouver l'équivalent idéal au mot précis, (il) arrivera à faire renaître ce style dans le Texte traduit. Pour y parvenir, seule « la traduction littérale contextuelle »⁹ peut servir de truchement.

Rappelons, une fois de plus et pour conclure que ce sont les savants et les auteurs musulmans qui donnent forme au style islamique ; et, que tout traducteur (soucieux de donner l'occasion au lecteur de tirer tous les profits possibles de sa traduction) se doit de reproduire dans son Texte¹⁰.

Et c'est Allâh, Exalté et Très-Haut, qui assiste et accorde la réussite.

Pour vos remarques, suggestions et questions : aboufahimaayad@gmail.com

Publié sur : <https://scienceetpratique.com/10017-2/>

Textes connexes :

Comment traduire un mot correctement ?, sur : <https://scienceetpratique.com/11804-2/>

Exploration des sens des unités terminologiques dans un travail de recherche sur la terminologie islamique dans le domaine de la biographie prophétique, sur : <https://scienceetpratique.com/exploration-des-sens-des-unites-terminologiques-dans-un-travail-de-recherche-sur-la-terminologie-islamique-dans-le-domaine-de-la-biographie-prophetique/>

⁹ Lire à ce propos nos notules « **La traduction littérale est le seul garant de la reproduction totale des données du Texte islamique** », sur : <https://scienceetpratique.com/11864-2/> ; et « **La traduction littérale pour les Textes islamiques** », sur : <https://scienceetpratique.com/11854-2/>

¹⁰ Lire à sujet un article très instructif « **La responsabilité du traducteur** », de l'Imam Ibn Badis, PDF disponible sur : <https://t.me/Linguistiqueetislam/125>